

## **VŒU PROPOSÉ PAR LES GROUPES PCF, PS-PRG ET LES VERTS**

En décembre 2008, le syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) mettra en place le cadencement des dessertes entre Paris et Montargis, ce qui se traduira par une augmentation du nombre de relations entre ces 2 villes. Dans le même temps la SNCF et son activité Corail Intercités projettent de réduire le nombre de trains sur l'axe Paris Nevers.

La Région Centre finance dans le cadre d'un conventionnement avec la SNCF 5 allers-retours Corail Intercités du lundi au vendredi sur le périmètre du territoire régional entre Montargis et Cosne. Ces dessertes ne sont pas remises en cause. En revanche la SNCF veut supprimer 2,5 allers-retours en semaine et la moitié des dessertes du week-end qui sont hors du périmètre conventionné.

Ce projet aurait pour conséquence la réduction de la fréquence des trains dans les gares de Nogent sur Vernisson, Gien, Briare, Cosne, c'est-à-dire une réduction du service public assuré actuellement par la SNCF.

Dès qu'elle a eu connaissance de ce projet en septembre 2007, la Région Centre a fait savoir son désaccord sur la diminution des dessertes envisagées entre Paris et Nevers et demandé, avec la Région Bourgogne, le maintien du service actuel assuré par Corail Intercités.

**Les élus régionaux partagent l'inquiétude et la colère des usagers et réaffirment leur demande de maintien de la qualité de service sur la portion Montargis-Paris et de la desserte ferroviaire voyageurs entre Montargis et Cosne. Ils demandent à la SNCF d'ouvrir, avant toute modification de desserte, une concertation avec les Régions Centre et Bourgogne, l'ensemble des élus concernés, les usagers, les cheminots.**

**Le Conseil Régional refuse tout désengagement de la SNCF, tout transfert de charge de l'État vers les Régions et tout ce qui abaisserait le service public de transport ferroviaire.**